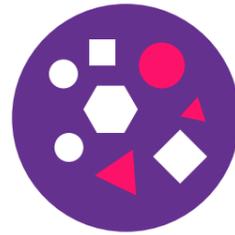


Soutenir et accompagner les acteurs franciliens dans leur démarche de transformation de l'offre médico-sociale en faveur d'une approche inclusive

■ Pourquoi cette démarche ?

L'ARS IDF souhaite accompagner opérationnellement les ESMS franciliens dans leur dynamique de transformation de l'offre. La démarche comprend une phase d'autopositionnement, l'appui d'un cabinet conseil et des parcours de formation.

■ Les enjeux de la transformation de l'offre :



SOCIÉTÉ INCLUSIVE



AUTO-DÉTERMINATION



RÉPONSE PERSONNALISÉE



LOGIQUE DE PARCOURS



CO-RESPONSABILITÉ TERRITORIALE

■ La démarche envisagée au sein de chaque ESMS accompagné :



CONSTITUTION D'UN COFIL

- Composé de représentants de la direction, des personnes concernées, des familles, des professionnels, le Comité de pilotage :
- Est garant de la conduite de la démarche d'autopositionnement,
 - Elabore les objectifs opérationnels de transformation,
 - Porte les propositions d'évolution auprès de l'ensemble des acteurs.



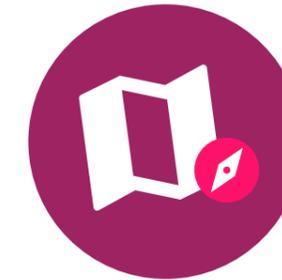
LA DÉMARCHE D'AUTOPOSITIONNEMENT

- Identifier des points forts, des thématiques sur lesquelles il existe un consensus pour engager ou approfondir une évolution.
 - Engager ou poursuivre le dialogue sur les difficultés, les obstacles, les opportunités.
- L'analyse des résultats avec l'appui du cabinet conseil :**
- Conforter/définir des objectifs opérationnels de transformation (en lien avec les objectifs du plan régional de santé, des projets associatif et d'établissement).



LA PHASE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- L'appui du cabinet conseil se prolonge dans la définition des objectifs de développement des compétences : prioriser, planifier, choisir parmi les parcours de formation et modules suggérés.
- Effets attendus des formations :**
- Maîtriser les finalités et les enjeux de la transformation de l'offre,
 - Trouver des points d'appui opérationnels pour le développement des projets en cours ou à venir,
 - Partager avec des acteurs du territoire sur des évolutions possibles/projets communs.



LA DÉFINITION DU PLAN D'ACTION

- Suite aux apports des parcours de formation, le COFIL :
- Précise les objectifs opérationnels,
 - Elabore un plan d'action,
 - Fait le lien avec la délégation départementale de l'ARS et le cas échéant le conseil départemental.

Soutenir et accompagner les acteurs franciliens dans leur démarche de transformation de l'offre médico-sociale en faveur d'une approche inclusive

Le déroulement du projet :



DÉMARCHE D'AUTOPOSITIONNEMENT

- Co-conception d'un outil d'auto-positionnement.
- Définition d'une méthode d'animation de la démarche.

Comment fait-on ?

Animation d'une démarche de Design de services par l'agence d'innovation sociale Les Beaux Jours : identification des leviers et freins potentiels à la mise en oeuvre de la démarche d'auto-positionnement au travers d'entretiens avec des cadres d'établissement, animation d'ateliers de co-conception avec des équipes pluridisciplinaires d'ESMS, prototypage et test des outils et méthodes d'animation de la démarche d'auto-positionnement.

PARCOURS DE FORMATION ET MODULES OPTIONNELS

Co-conception de parcours de formation comprenant des modules socles et des modules optionnels.

Comment fait-on ?

Développement d'une ingénierie pédagogique et recensement de modules de formation avec l'appui de l'OPCO Santé, des centres ressources franciliens, des fédérations, des associations gestionnaires, des associations de personnes concernées, des associations d'aidants etc.

CONCEPTION DE LA DÉMARCHE D'APPUI-CONSEIL

- Identification, précisions et formalisation des interventions du cabinet conseil.
- Rédaction du projet de cahier des charges à destination des cabinets.

Objectifs :

- Proposer à des structures pilotes de devenir co-conceptrices de la démarche en l'expérimentant tout en bénéficiant d'un appui renforcé.
- Permettre un retour d'expérience partagé en constituant un collectif d'expérimentateurs.

Qu'est-ce que cela produit ?

La phase d'expérimentation permet grâce aux retours croisés des co-concepteurs, d'améliorer l'ensemble du processus et d'aboutir à une version tenant compte de l'usage des acteurs.

Elle permet par ailleurs d'identifier les dynamiques de coopération générées par la démarche d'auto-positionnement et les difficultés qui ont pu être vécues lors de l'expérimentation.

Cette expérimentation doit en outre valider ou réinterroger les différentes caractéristiques et étapes de l'accompagnement et de préciser les rôles pouvant être joués par les différentes parties prenantes.

Enfin, elle aide à repérer et mieux appréhender les différentes manières de s'approprier la question de l'inclusion en fonction de la typologie de l'ESMS, son histoire ou encore de sa culture de travail.

En 2022, la démarche sera déployée auprès des ESMS franciliens et complétée par une animation territoriale.

LES CENTRES RESSOURCES MOBILISÉS



Contacts :

ARS Ile-de-France : ars-idf-transfo-offre-ph@ars.sante.fr
 CREAÎ Ile-de-France : capucine.bigote@creai-idf.fr